

Bureau du 23 septembre 2002

Décision n° B-2002-0815

commune (s) : Vernaison

objet : **Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 77, route de Givors**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Vernaison, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 64 028,59 €, un immeuble situé sur le territoire de cette commune, 77, route de Givors constitué par une parcelle de terrain de 579 mètres carrés ainsi que par le bâtiment de simple rez-de-chaussée à usage d'habitation qu'elle comporte.

Cet immeuble est concerné par la réalisation d'un équipement collectif, car il est situé dans le périmètre de l'étude du projet de centre-ville de Vernaison, plus particulièrement dans l'îlot de la mairie, et est situé dans l'emplacement réservé n° 4 au plan d'occupation des sols.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la commune de Vernaison, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 64 028,59 € précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette transaction ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui est soumise au Bureau.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 64 028,59 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes, au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,